

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	15 (1969)
Heft:	4
Rubrik:	Chronique de la cinquième Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de la cinquième Suisse



Congrès des Suisses de l'étranger 1969

Le Congrès des Suisses de l'étranger aura lieu cette année du 29 au 31 août à Montreux, ville qui une fois déjà — en 1936 — a accueilli un de nos congrès. Le programme est encore en préparation et vous sera communiqué dans le courant de ces prochains mois.

Le thème du congrès a été fixé comme suit :

« Les Suisses à l'étranger et l'économie suisse. »

Et voici les points particuliers qui seront examinés ou soumis à discussion :

- I. L'émigration : perte ou gain pour la Suisse ?
- II. L'utilisation du « potentiel suisse de l'étranger » par l'économie suisse - vœux réciproques.
- III. Les possibilités de formation professionnelle en Suisse pour les jeunes Suisses de l'étranger.
- IV. Les problèmes de la réintégration professionnelle des rapatriés.

Il a été prévu de demander à une éminente personnalité de traiter le **premier thème** par un exposé détaillé.

Thème II : L'utilisation du « potentiel suisse de l'étranger » par l'économie suisse - vœux réciproques.

A Quelles sont, selon vous, les conséquences de l'émigration pour l'économie suisse ?

B Sont-elles, à votre avis, suffi-

samment prises en considération en Suisse ?

C Comment l'économie suisse pourrait-elle utiliser davantage à son profit les représentants de la Cinquième Suisse (p. ex. conseils sur les possibilités d'exportation vers certains pays ou pour l'établissement de filiales) ?

D Quel soutien attendent en retour les Suisses de l'étranger de l'économie suisse ?

Telles sont donc les questions que nous aimerions soumettre à votre jugement et qui seront débattues lors de l'assemblée plénière autour d'une table ronde groupant des Suisses de l'étranger et des représentants de la vie économique suisse.

Thème III : Les possibilités de formation professionnelle en Suisse pour les jeunes Suisses de l'étranger.

Lors du dernier congrès consacré aux jeunes, les discussions ont une fois de plus démontré l'importance des séjours en Suisse pour le jeune Suisse de l'étranger. On a aussi exprimé le désir de pouvoir venir plus facilement accomplir ou parfaire sa formation professionnelle en Suisse.

Ainsi que vous le savez peut-être, l'activité de l'Association pour la formation des jeunes Suisses de l'étranger (conseils et aide financière) représente déjà pour beaucoup une aide appréciable. Il faut donc à Montreux susciter l'intérêt et la bonne volonté des entreprises suisses pour qu'elles accueillent, à des conditions favorables, les jeunes Suisses de l'é-

tranger. D'autre part il s'agit de donner l'occasion aux jeunes Suisses de l'étranger et à leurs parents d'obtenir des renseignements sur les questions qui les préoccupent dans ce domaine. Outre le gain professionnel évident qu'il en retirera, le jeune Suisse de l'étranger, grâce aux impressions et aux expériences acquises au cours de la période de formation, sera à son retour dans son pays de résidence une sorte d'« ambassadeur de Suisse » si utile à notre économie dépendant de l'étranger.

Nous prions tous ceux qui ne pourront pas se rendre à Montreux de nous exposer leurs problèmes. Nous les soumettrons au groupe de discussion consacré à ce thème et auquel participeront des représentants des employeurs suisses. Nous communiquerons les résultats aux intéressés après le congrès.

Thème IV : Les problèmes de la réintégration professionnelle des rapatriés.

Si les points précédents concernent principalement les Suisses de l'étranger qui passent la majeure partie de leur vie à l'étranger, cette question intéresse particulièrement nos compatriotes qui ne quittent la Suisse que pour une période limitée ou qui désirent rentrer au pays après avoir vécu quelques années hors de nos frontières. Leurs expériences, acquises pour la plupart outre-mer, sont un facteur important pour notre économie qui comme toujours a grand besoin de forces qualifiées.

D'autre part c'est un fait bien connu que beaucoup d'entre-

prises de l'intérieur, étant donné la composition de leur équipe de collaborateurs, ont de la peine à donner d'emblée au rapatrié une position qui correspond à ses capacités.

Nous pensons qu'il serait utile de part et d'autre d'entamer un dialogue et avons donc prévu de poser les questions suivantes à un groupe de discussion réunissant des Suisses de l'étranger désirant rentrer au pays, des rapatriés établis en Suisse et des représentants de l'économie :

1. Quelles sont les raisons qui justifient un retour :
 - a) au point de vue professionnel (quelles sont les possibilités d'avancement dans le pays de résidence et en Suisse, la nationalité suisse est-elle un obstacle pour la carrière professionnelle à l'étranger, etc...) ?
 - b) au point de vue privés liens sentimentaux avec la Suisse, problème de la scolarité des enfants, etc...) ?
2. Quelles circonstances rendent la décision de retour difficile (manque d'information sur la Suisse et son développement, étroitesse des conditions de travail, lenteur de l'avancement professionnel, etc...) ?
3. Comment pourrait-on y remédier ?

Nous aimerions que ceux qui se sont à nouveau établis en Suisse nous renseignent sur les points ci-après :

- expériences faites lors de la recherche d'un emploi ;
- incorporation dans la hiérarchie d'entreprise ;
- possibilités d'emploi des expériences acquises à l'étranger ;
- avantages et inconvénients de l'émigration temporaire pour la carrière professionnelle en Suisse.

Les problèmes ne se posent pas toujours de la même manière. C'est pourquoi nous avons l'intention à Montreux de former

des groupes de discussion selon des catégories professionnelles. Il ne sera naturellement pas possible de prendre en considération chaque profession en particulier. Nous avons provisoirement délimité les groupes suivants :

- architectes, ingénieurs, techniciens et géologues ;
- chimistes et physiciens ;
- professeurs universitaires ;
- juristes, économistes et commerçants.

L'importante participation des jeunes au dernier congrès nous a réjouis ; elle est due en tout premier lieu au thème choisi mais aussi aux conditions de participation qui sur le plan financier furent facilitées, et enfin au « programme des jeunes ». Il est dans l'intérêt de tous que les jeunes viennent aussi à Montreux, d'autant plus que cette fois encore un des sujets leur est consacré. Comme l'an passé des divertissements seront spécialement prévus pour eux. Les jeunes trouveront un logement pour une somme modique (auberge de jeunesse) et auront droit à une carte de participation gratuite (jusqu'à 24 ans). Pouvons-nous compter sur votre aide pour inciter les jeunes à se rendre à Montreux ? Il est évident que nous veillerons aussi à ce que la moins jeune génération soit satisfaite tant des discussions que du cadre extérieur du congrès.

Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH

Le directeur :

M. NEY.

Lyon

Congrès de l'Union des Suisses de France

les 3 et 4 mai

Pour tous renseignements, s'adresser, à l'Union des Suisses de France, 15, rue du Musée-Guimet - 69 - LYON-6^e.

La relève suisse... à l'étranger

(C.P.S.) Toute communauté soucieuse de ses intérêts prépare avec soin la relève de ses cadres et de ses troupes. Aucune génération ne saurait penser qu'après elle viendra le déluge. Les Suisses établis à l'étranger sont aussi placés devant ce problème et espèrent que le pays d'origine les aidera à le résoudre.

Naguère, les Suisses étaient relativement nombreux à s'expatrier. Aujourd'hui, le pays a le privilège d'offrir des emplois à tous ses ressortissants et l'exil volontaire n'est donc plus une nécessité économique. Néanmoins, la Suisse doit pouvoir conserver des forces vives hors du pays pour y gérer les entreprises que son industrie, ses maisons de commerce, ses banques et ses sociétés d'assurance y ont installées. Comme l'exportation des services et des biens joue un rôle considérable dans notre économie nationale, le maintien de « colonies » suisses actives et dynamiques est important et les moyens ne devraient pas manquer pour atteindre cet objectif.

En réalité, ils sont encore modestes. La Confédération en fournit une partie, ainsi que les entreprises intéressées qui considèrent comme investissements judicieux ce qu'elles mettent ainsi en jeu.

Néanmoins, le caractère des communautés suisses à l'étranger se modifie. Elles vieillissent, car l'apport de forces jeunes ne se fait plus régulièrement. D'autre part, nos jeunes compatriotes nés à l'étranger s'assimilent rapidement et perdent le contact avec le pays. Beaucoup d'entre eux possèdent une double nationalité, et souvent la mère est étrangère. Il y a donc une lente « déshéritisation » qui pourrait devenir inquiétante.

C'est ainsi qu'augmente l'importance du maintien de con-

tacts réguliers entre le pays d'origine et les Suisses émigrés. La notion de « 5^e Suisse » a été ancrée dans la Constitution par un vote populaire nettement positif, la totalité des cantons en particulier s'étant montrée favorable à l'article constitutionnel. Il s'agit maintenant de faire passer dans le concret la décision de principe. Les autorités s'y emploient, en collaboration avec la Commission des Suisses de l'étranger de la NSH, présidée par M. Louis Guisan, conseiller aux Etats.

D'autres institutions privées travaillent au maintien des contacts, tels que le Secrétariat des Suisses à l'étranger de la NSH, le Fonds de Solidarité des Suisses à l'étranger, le Comité d'aide aux écoles suisses. Au nombre de vingt, celles-ci représentent la carte de visite la plus élégante que notre pays puisse déposer à l'étranger. La Confédération les soutient financièrement, mais l'aide privée demeure nécessaire.

Celle-ci est fournie en partie par une Fondation, « Secours aux Suisses — Aide aux enfants suisses de l'étranger » qui procède actuellement à une collecte de fonds que je me permets de signaler. Cette Fondation est née dans les années de grande crise et l'aide qu'elle fournissait, en collaboration étroite avec Pro Juventute, était alimentaire, médicale et vestimentaire. Cela pendant les deux guerres mondiales et la crise

économique des années 30. Aujourd'hui, si l'aide matérielle est parfois nécessaire, l'action s'est surtout orientée vers la formation civique des enfants suisses à l'étranger : soutien aux écoles, encouragement de la formation professionnelle, organisation de camps de vacances et placement pendant l'été de jeunes compatriotes dans des familles suisses, octroi de bourses d'études et d'apprentissage à accomplir en Suisse même. Reconnue d'utilité publique, la Fondation possède des sections dans chaque canton ; elle mérite l'appui du public parce qu'elle sert les intérêts de tous et du pays.

René Bovey.

nouvelles touristiques

Réduction de 50 % aux étudiants sur les « Tours de Ville » à Zurich

Les jeunes gens en possession de la **carte d'étudiant** bénéficient d'une réduction de 50 % sur les tours de ville en autocar, (excepté « Zurich la nuit »). Les billets à prix réduit sont délivrés exclusivement au Syndicat d'Initiative de Zurich, 15 Bahnhofplatz. Tous les « Tours de Ville » partent, d'ailleurs, de la Bahnhofplatz (Place de la Gare).

Voyages et excursions au départ de Zurich en 1969

Comme les autres années, de très nombreuses excursions et voyages en autocar et en chemin de fer seront organisées en 1969. Tous renseignements à demander au Syndicat d'Initiative de Zurich (CH - 8000 - Zurich).

avis

Communiqué de l'ambassade de Suisse 142, rue de Grenelle

Le 1^{er} janvier 1969 est entrée en vigueur la septième révision de la loi sur l'AVS qui, entre autres, a apporté la modification suivante :

Peuvent adhérer à titre personnel, à la condition qu'elles vivent séparées de leur mari depuis un an au moins et sans interruption, les épouses de ressortissants suisses résidant à l'étranger et qui ne se seraient pas assurés facultativement. Celles-ci ont la possibilité d'adhérer à l'AVS jusqu'à l'âge de 40 ans.

En revanche, pour les femmes ayant accompli leur 40^e année d'âge et plus, le **délai d'inscription est fixé à un an** à compter du moment où prend fin la période limite d'une année de la séparation effective d'avec leur mari.

IMPORTANT

Pour les épouses qui ont déjà accompli leur 40^e année au 1^{er} janvier 1969, et vivent séparées de leur mari depuis une année au moins sans interruption, le délai d'adhésion prend fin le

31 décembre 1969.

Ce délai ne pourra en aucun cas être prolongé.

Toutes demandes de renseignements complémentaires ou de documentation sont à adresser au : Service AVS de l'Ambassade de Suisse à Paris.

Huiles
et Graisses
“MOTUL”
Automobiles
et Industrielles
119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS
Tél. 352-29-29